

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 31 août 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Daniel Legault, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mme Elisa Rietzschel, commissaire-parent.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

MM. Denis Claude Blais, Louis Kemp, Jean Paquette et Mme Karine Lefrançois ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-100831-3332

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 22 juin 2010, avec l'ajout du texte suivant à la résolution n^o CC-100622-3303, après le troisième attendu, à savoir : « *ATTENDU* l'importance de la supervision pédagogique dans l'atteinte des résultats recherchés; ».

Adopté

Mme Josée Bastien occupe son siège à 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires afin de leur souhaiter une bonne rentrée scolaire et leur rappeler l'intérêt du comité de parents pour continuer à travailler en collaboration et en concertation avec la CSSMI.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-100831-3333

Mme Paule Fortier, présidente, demande d'inscrire le sujet : « Motion de félicitations – Réussite des élèves de la CSSMI » au point 15.1 de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Formation du comité de sélection pour la création d'un répertoire de services professionnels (architectes et ingénieurs) – adoption;
6. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes d'architecture pour le projet de réaménagement et vétusté à l'école des Primevères – adoption;
7. Cession de servitude en faveur de Bell sur le terrain de l'école Saint-Gabriel – adoption;
8. Rapport sur les adjudications de contrat durant la période estivale – adoption;
9. Avis et recommandations du protecteur de l'élève; (*huis clos*)
10. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision; (*huis clos*);
11. Demande de la Ville de Blainville : terrains – adoption;
12. Jeux de la francophonie canadienne 2014 – adoption;
15. Varia :
 - 15.1. Motion de félicitations – Réussite des élèves de la CSSMI;
 - 15.2. Demande du comité de parents – Mandat à la Direction générale;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE SAINT-GABRIEL

Résolution n° CC-100831-3334

ATTENDU la demande d'installation d'équipement de télécommunication et de la création d'une servitude en faveur de Bell;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ACCEPTER la demande d'installation d'équipement de télécommunication et de la création d'une servitude en faveur de Bell sur une partie du lot 2 506 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de l'école Saint-Gabriel), le tout tel que décrit au plan daté du 20 mai 2010, en contrepartie d'une indemnité financière minimale de 3 000 \$ sous forme de don à la Fondation Saint-Gabriel;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes;

DE VERSER l'acte de servitude au répertoire des présentes sous la cote 577A.

Adopté

RAPPORT SUR LES ADJUDICATIONS DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CC-100831-3335

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles;

ATTENDU la résolution n° CC-100622-3311 concernant l'adjudication de contrat durant la période estivale;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO-834 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la réfection du réseau d'eau de chauffage à l'école Gaston-Pilon;

ATTENDU la recommandation d'Ingémelex experts-conseils inc.;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'ENTÉRINER l'adjudication du contrat d'exécution des travaux de réfection du réseau d'eau de chauffage à l'école Gaston-Pilon, à l'entrepreneur général Neveu & Neveu ltée pour la somme de 329 155 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme.

Adopté

Mme Sandra East occupe son siège à 19 h 50.

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES ET INGÉNIEURS)

Résolution n° CC-100831-3336

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que la Commission scolaire octroie de gré à gré les contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architectes ou d'ingénieurs en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés tel que prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU les principes retenus pour la création d'un répertoire des professionnels (rés. n° CC-100622-3310);

ATTENDU l'*Appel d'offres public de qualification de prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en génie mécanique-électrique et en génie structure-civil 2010-2013* actuellement en cours et dont l'ouverture des soumissions est prévue le 8 septembre 2010;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Guylaine Richer, commissaire;
2. M. Michel Arcand, commissaire;
3. Mme Paule Fortier, présidente;
4. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles;
5. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES D'ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET VÉTUSTÉ DE L'ÉCOLE DES PRIMEVÈRES À POINTE-CALUMET

Résolution n° CC-100831-3337

ATTENDU l'autorisation de la Ministre de réaliser le projet de transformation du pavillon Deux-Montagnes;

ATTENDU le dépôt au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) des demandes de projets dans la mesure 50690 intitulée « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme d'architecture pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réaménagement et de vétusté à l'école des Primevères;

ATTENDU que les honoraires estimés pour la firme d'architecture sont supérieurs au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public d'évaluation qualitative de firmes professionnelles en architecture;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. M. Claude Girard, commissaire;
2. Mme Sandra East, commissaire;
3. Mme Paule Fortier, présidente;
4. M. Michel Bordelau, directeur des services techniques du CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes, à titre de membre externe à l'organisation, sous réserve de son acceptation;
5. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles;
6. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-100831-3338

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-100831-3339

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 35.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-100831-3340

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de (nom) adressée au protecteur de l'élève le 2 juillet 2010;

ATTENDU la décision du conseil des commissaires du 22 juin 2010 (rés. n° CC-100622-3325);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant l'élève (nom);

DE MAINTENIR, compte tenu de l'avis et du rapport du protecteur de l'élève, la décision de scolariser l'élève (nom) en classe de soutien particulier à l'école Emmanuel-Chénard pour l'année scolaire 2010-2011;

DE VERSER l'avis du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 578.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA CSSMI

Résolution n° CC-100831-3341

ATTENDU l'annonce initiale des résultats de nos élèves de juin 2008, au printemps 2010;

ATTENDU la motion de félicitations – réussite des élèves de la CSSMI (rés. n° CC-100427-3267) du 27 avril 2010;

ATTENDU que cette annonce ministérielle du nombre d'élèves de la CSSMI sortant avec un diplôme ou une qualification faisait état d'une hausse de 70 % à 77 %;

ATTENDU les correctifs à la hausse apportés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au cours de l'été et qui témoignent d'une augmentation du nombre d'élèves sortant avec un diplôme ou une qualification de 70 % à 80,6 % pour les élèves de la CSSMI;

ATTENDU qu'il s'agit d'une bonne nouvelle qui réjouit le conseil des commissaires, la Direction générale ainsi que tout le personnel de la CSSMI, les parents et la communauté;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale pour le leadership, la vision et les actions qui ont permis de mettre en place les divers projets pédagogiques pour la réussite et la persévérance des élèves;

DE RECONNAÎTRE officiellement les retombées positives des actions entreprises dans le cadre du plan stratégique 2006-2010;

DE REMERCIER tous les parents et la communauté qui nous font confiance et nous permettent de mener des actions éducatives pour les élèves.

Adopté

DEMANDE DU COMITÉ DE PARENTS – MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Résolution n° CC-100831-3342

ATTENDU le désir du comité de parents de la CSSMI d'organiser, fin novembre 2010, une soirée spéciale pour les parents des élèves de la Commission scolaire sur les services complémentaires offerts par la CSSMI;

ATTENDU que cet événement sollicite la collaboration des services et des ressources de la Commission scolaire;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ÉVALUER la possibilité de donner suite aux demandes du comité de parents de la CSSMI, et le cas échéant, de mettre en place cette soirée spéciale « Services complémentaires et autres services ».

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-100831-3343

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 35.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-100831-3344

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 50.

M. Stéphane Racine occupe son siège à 21 h 50.

HUIS CLOS

Résolution n^o CC-100831-3345

Il est proposé par Mme Nadine Blais

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n^o CC-100831-3346

Il est proposé par Mme Johanne Roy

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 5.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION

Résolution n^o CC-100831-3347

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), à la suite de la décision de la direction générale adjointe de révoquer son inscription de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n^o CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

DE MAINTENIR la décision de la direction générale adjointe de révoquer l'inscription de l'élève (nom);

D'AVISER en conséquence le requérant, la Direction générale et la direction de l'école concernée.

Adopté

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-100831-3348

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève (nom), à la suite de la décision de la direction générale adjointe de révoquer son inscription de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE MAINTENIR la décision de la direction générale adjointe de révoquer l'inscription de l'élève (nom);

D'AVISER en conséquence le requérant, la Direction générale et la direction de l'école concernée.

Adopté

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-100831-3349

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom), à la suite de la décision de classement en classe TED pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la CSSMI;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE MAINTENIR la décision de classement en classe TED pour l'année scolaire 2010-2011.

Adopté

HUIS CLOS
Résolution n° CC-100831-3350

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 22 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-100831-3351

Il est proposé par M. Michel Arcand

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 50.

DEMANDE DE LA VILLE DE BLAINVILLE : ACQUISITION DE TERRAINS

Ce point est reporté.

JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE 2014

Résolution n° CC-100831-3352

ATTENDU la volonté de la Ville de Blainville d'obtenir les Jeux de la francophonie canadienne à l'été 2014;

ATTENDU l'historique du partenariat entre la Ville de Blainville et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), notamment par la conclusion de divers protocoles d'entente et par la collaboration de la CSSMI à la tenue des Jeux du Québec 2009 organisés par les villes de Blainville, Rosemère et Sainte-Thérèse;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'APPUYER la candidature de la Ville de Blainville pour l'obtention des Jeux de la francophonie 2014;

DE PRÉVOIR que les conditions de collaboration pour la tenue des Jeux de la francophonie 2014 devront être établies entre la Ville de Blainville et la CSSMI dans un protocole d'entente.

Adopté**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-100831-3353

Il est proposé par Mme Christine Labrie

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 55.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général